



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 027-212704779-20260430-DL25_2026-DE

S²LO

Mairie de
Pressagny l'Orgueilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **24 avril 2026 à 19h00** - Date de convocation : **20 avril 2026**

Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**

Secrétaire de séance : **Mme ANDRIEUX**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Etaient présents : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, INIGO, MAGNAUDEIX, BIOULAYGUES, GRASSAT, LOCHON, LONGIN, PERSIL, TRESGOTS, POUJOULY, WECKSTEIN formant la majorité des membres en exercice

Etait absent excusés : LE LAN-LE LUYER a donné pouvoir à Monsieur Pascal CARRIER , Fanny PAQUET a donné pouvoir à Madame Fanny BIOULAYGUES

**NOMINATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SYNDICAT EURE
NORMANDIE NUMERIQUE-DL 25/2026**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouverte Eure Normandie Numérique ;

Vu les statuts des syndicats et notamment du chapitre II-article 5.1.2.2 ;

Vu la délibération n°39/2023 du 12 octobre 2023 portant sur l'adhésion de la commune de Pressagny l'Orgueilleux au syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique ;

Considérant que l'élection d'un nouveau conseil municipal nécessite de désigner un nouveau représentant de la commune au syndicat Eure Normandie numérique pour la compétence « services et outils numériques ».

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

Désigne comme représentant, Monsieur Carrier Pascal, 1er adjoint de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré en séance publique les jour,mois et an susdits.
Pour extrait conforme le 24 avril 2026

Le Maire, Pascal MAINGUY

